Commune de Dully Dully, le 18 mai 2026

Préavis municipal N° 03 du 16 juin 2026

Demande de crédit d'investissement de CHF 170'000.- TTC pour les travaux urgents de réparation et d'entretien des canalisations communales à la route de l'Oche et au chemin de la Rillette

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet la demande d'un crédit d'investissement de CHF 170'000.- TTC pour la réalisation de travaux urgents de réparation des canalisations à la route de l'Oche et au chemin de la Rillette.

Les dépenses mentionnées dans le présent préavis ont été engagées en raison de la nature urgente des travaux. La Municipalité a informé préalablement le président de la commission de gestion et des finances avant le dépôt de ce préavis.

OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet la régularisation d'une situation exceptionnelle dans laquelle des travaux urgents ont dû être engagés sans qu'une demande de crédit préalable n'ait été soumise au Conseil communal. Ces interventions ont été rendues nécessaires afin de garantir le bon fonctionnement du réseau d'évacuation des eaux, d'éviter des dommages aux infrastructures et de prévenir tout risque sanitaire ou environnemental.

SITUATION ACTUELLE

Des dégradations importantes ont été constatées sur plusieurs tronçons du réseau de canalisations communales situées notamment à la route de l'Oche et au chemin de la Rillette. Ces défauts, mis en évidence lors d'inspections et dans le cadre de la campagne de curage en cours, nécessitent des interventions rapides pour éviter des infiltrations, des affaissements de chaussée et de dysfonctionnement du réseau d'évacuation.

Malgré l'urgence, la Municipalité a demandé trois offres comparatives par le biais de son mandataire spécialisé. Celui-ci a évalué les propositions et recommandé l'entreprise AGV Toni, qui a été mandatée pour procéder aux réparations indispensables sans délai.

Les inspections télévisées réalisées sur le réseau d'évacuation des eaux ont mis en évidence plusieurs défauts structurels sur certains tronçons de canalisations.

Plus précisément :

- **Mesure M70** : le collecteur présente une **contre-pente provoquant une retenue d'eau**, ce qui engendre un mauvais écoulement. Par ailleurs, la **chambre aval présente des problèmes liés à des dépôts calcaires**.
- **Mesure M71** : le tronçon concerné présente une **ovalisation de la conduite ainsi que des fissures**, signes d'une déformation avancée de la canalisation et d'une perte de résistance structurelle.
- **Mesure M72** : une **érosion du fond de la canalisation** a été constatée, accompagnée de défauts au niveau de la chambre, compromettant la durabilité de l'ouvrage.

Ces dégradations entraînent des dysfonctionnements hydrauliques et structurels susceptibles de provoquer, à terme, des infiltrations, des affaissements ou des dommages plus importants au réseau.

LOCALISATION

Le projet à la route de l'Oche et au chemin de la Rillette. Les parcelles sur lesquelles les travaux se dérouleront sont les suivantes : DP 5. 178, 415, DP4, 411.



TRAVAUX CONCERNES

Afin de remédier aux défauts constatés, les mesures suivantes ont été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation :

- **Mesure M70** : intervention consistant en une **étanchéification de la chambre.**
- **Mesure M71** : **remplacement complet du collecteur défectueux**.
- **Mesure M72** : réalisation de travaux de **fraisage et d'étanchéification de la chambre.**

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre des mesures prioritaires du PGEE et visent à garantir le bon fonctionnement, la sécurité et la durabilité du réseau d'assainissement communal.
Une offre complémentaire a été nécessaire pour la prolongation de fouille côté chemin de la Rillette et le déplacement de la chambre EC afin de garantir le bon écoulement des EC. Les surcoûts sont également liés à la découverte d'une batterie de tubes électriques sur le collecteur existant, nécessitant la pose d'un nouveau collecteur coffré-bétonné et la consolidation par bétonnage.

Coûts des travaux

Le marché a fait l'objet d'une procédure de gré à gré concurrentiel pour laquelle 3 entreprises ont été sollicitées. Après analyse par le bureau d'ingénieurs RIBI SA à Lausanne, spécialisé en hydraulique, l'offre de l'entreprise AGV Toni a été retenue.

Les coûts des travaux se décomposent de la manière suivante :

		Montants TTC
Coûts des travaux de génie civil pour les collecteurs – Mesures 70-71-72 du PGEE	CHF	132'000.-
Honoraires d'ingénieurs	CHF	28'700.-
Divers et imprévus	CHF	9'300.-
Total TTC (8.1% TVA)	**CHF**	**170'000.-**

Financement

La Municipalité demande un crédit d'investissement rétroactif couvrant l'ensemble des frais liés à ces travaux urgents. Ce montant sera amorti sur une période de 40 ans selon les règles de MCH2 pour les canalisations. La charge d'amortissement sera de CHF 4'250.- pour une année complète.

DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal n° 03
- entendu le rapport de la Commission de construction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 170'000.- TTC pour la réalisation des travaux urgents de réparation et d'entretien des canalisations communales à la route de l'Oche et au chemin de la Rillette.**
- **de financer cet investissement par le flux de la trésorerie communale et/ou selon l'évolution des finances communales par un emprunt.**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : F. Mani



La Secrétaire V. Breda